



COMMUNE DE ST MARCEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Unique portant sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de St Marcel.

Par arrêté n°43/2023 en date du 21 décembre 2023, Madame le maire de St Marcel, Armelle ROBERT, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du PLU et sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire de la commune.

L'enquête se déroulera à la mairie de St Marcel, pendant une durée de 31 jours, du 12 février 2024 au 13 mars 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Madame Nicole JOUEN, attachée territoriale en retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Rennes, en qualité de Commissaire Enquêtrice. Les pièces des 2 dossiers d'enquête publique, ainsi que 2 registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Commissaire Enquêtrice, seront déposés à la mairie de St Marcel aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - Mardi de 13h30 à 17h30 - Jeudi de 8h30 à 12h00

Les avis des personnes associées ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Madame la Commissaire Enquêtrice recevra les observations et propositions du public sur les 2 projets, à la mairie aux dates de permanences suivantes :

- Lundi 12 février 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 21 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 29 février 2024 de 16h00 à 19h30
- Jeudi 7 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 13 mars 2024 de 14h30 à 17h30

Le public pourra prendre connaissance des dossiers en mairie de St Marcel en version papier et sur un poste informatique dédié salle du Conseil ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saint-marcel.bzh>

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions seront :

- Adressées par écrit à Mme la Commissaire Enquêtrice – Mairie de St Marcel – 1 place des AFN – 56140 ST MARCEL
- Adressées par voie électronique à l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice à l'adresse dédiée suivante : enquete.publique.stmarcel@gmail.com (mentionner expressément dans l'objet : *observations enquête publique-élaboration du PLU et zonage assainissement pluvial*) Mentionner expressément votre désir d'anonymat
- Consignées manuellement directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la mairie de Saint-Marcel auprès du responsable des projets : **Mme Armelle ROBERT, Maire de St Marcel – 1 Place des AFN – 56140 St Marcel**

A l'issue de l'enquête :

- Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commissaire Enquêtrice sera déposée à la mairie de St Marcel et sur le site internet : <https://saint-marcel.bzh> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.